

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 27 septembre 2016

Compte-rendu affiché le 4 octobre 2016

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 21 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume  
COUALLIER

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 9), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT (à partir du point 6), François VURPAS (à partir du point 4), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

**Membres absents excusés à la séance**

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE, Christian ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 3), Lucienne DAUTREY (jusqu'au point 1), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

**Pouvoirs**

Marylène MILLET à Yves GAVault (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

\*\*\*\*\*

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**SUBVENTIONS 2016  
DÉTAIL PROJETS PLURIANNUELS  
ÉCOLES MATERNELLES ET  
ÉLÉMENTAIRES**

Délibération : 09.2016.057

Transmis en préfecture le :

3 octobre 2016

**RAPPORTEUR : Monsieur Christophe GODIGNON**

Lors du Conseil municipal du 15 mars 2016, une subvention de 6 100 euros a été prévue (par la délibération n°03.2016.013.6) pour les écoles maternelles et élémentaires afin de permettre le financement et la réalisation de projets pluriannuels.

À la demande de la Trésorerie, le Conseil municipal doit préciser la répartition par école. Cette dernière est classiquement calculée sur la base de 100 € par classe.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous et selon les conditions énoncées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

**SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	500,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS PLURIANNUELS	800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	1 200,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS PLURIANNUELS	1 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	1 200,00	DESCRIPTIF PROJET
<b>Total</b>	<b>6 100,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY

Monsieur : Yves DELAGOUTTE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe GODIGNON,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.